

**PROCES – VERBAL**  
**des délibérations du conseil municipal**

Séance du 11 mars 2015

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers élus : 11  
Nombre de conseillers en fonction : 11  
Nombre de conseillers présents : 10

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : GROELL Geneviève, HEIMBURGER Michel, MANSUY Joël, SCHERRER Didier, PEQUIGNOT Daniel, RUSCH-COLOM Maéva, FISCHER Jean-Lou, GROSDEMANGE Stéphanie, DA COSTA Nathalie, WELKER-JENN Caroline.

Membre absent excusé : STENGER Frédéric.

\*\*\*\*\*

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les membres présents. En raison du dramatique accident d'hélicoptère qui s'est déroulé hier en Argentine, lors d'un tournage d'une émission de télé-réalité qui a coûté la vie à dix-sept Français, le maire propose d'observer une minute de silence avant de démarrer la séance.

**1) Approbation du compte-rendu du 22 décembre 2014.**

Le conseil municipal, afin de pouvoir approuver à l'unanimité le compte-rendu du 22 décembre 2014, souhaite qu'il soit inscrit que Pierre Knopf et Bernard Knopf étaient arrivés après l'ouverture de la séance et que leur présence fut très brève.

**2) Droit de préemption urbain.**

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des biens ci-après :

1) Les parcelles 105, 106, section 5, situées au lieu-dit «Superseckwald», d'une superficie de 32 ares 40 ca appartenant à M. KNOPF Pierre, vendeur pour la somme de cinquante mille euros (50 000,00 €) à Mme DEMONGEOT Nicole et M. DEMONGEOT François 19, rue des Rochelles à Bourbach-le-Haut.

2) La parcelle 67, section 2, située au lieu-dit «Rue St-Michel», d'une superficie de 2 ares 16 ca appartenant à M. FELLMANN Jean- Paul, vendeur pour la somme de soixante-dix mille euros (70 000,00 €) à Mme GUICHON Laetitia et M. ILTIS Mickaël 16, rue St-Michel à Bourbach-le-Haut.

3) La parcelle 427/241, section 2, située au lieu-dit «Route Joffre», d'une superficie de 11 ares 20 ca appartenant à Mmes LERCH Juliette et LERCH Mireille, vendeurs pour la somme de quatre-vingt-quinze mille euros (95 000,00 €) à M. FLORENCE Thierry 39, route Joffre à Bourbach-le-Haut.

### **3) Projet de modification du plan local d'urbanisme.**

Monsieur le maire rappelle que le plan local d'urbanisme (PLU) a été approuvé par délibération du conseil municipal le 6 mai 2014.

Il rappelle ensuite qu'au moment de l'élaboration du PLU, les modalités d'aménagement du site AU « Althof-Maienberg » ont fait fi du passage de la conduite d'eau potable sur le site puisque la Communauté de communes de Thann-Cernay, gestionnaire du réseau d'eau potable, avait alors pour projet de déplacer la conduite dans l'emprise publique que représente la route des Buissonnets.

Le déplacement de cette conduite n'est aujourd'hui plus d'actualité puisque la Communauté de communes de Thann-Cernay a décidé de maintenir le réseau en sa localisation actuelle et de procéder à la mise en place d'une servitude de passage en indemnisant les propriétaires concernés. En l'occurrence, il convient de modifier l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) consacrée au site n°2 « Althof-Maienberg », puisque le maintien de la canalisation d'eau potable dans sa traversée du site AU « Althof-Maienberg » rend complexe la concrétisation du nombre de logements prévu par l'OAP sur le site.

La modification du plan local d'urbanisme a pour but d'amender le PLU dans le sens de plus de souplesse sur ce point de la densité de logements, ce tout en veillant à garantir tout de même une certaine compacité de l'urbanisation du site.

Le maire propose au conseil de prescrire la modification, tout en soulignant que cette délibération est facultative en termes de procédure. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

### **4) Chasse - Nominations gardes-chasses et permissionnaires.**

Le maire demande à la conseillère Caroline Welker-Jenn de sortir de la salle afin de ne pas prendre part à la décision concernant les nominations de gardes-chasses et permissionnaires. M. le maire présente à l'assemblée les demandes d'agrément concernant les gardes-chasses et les permissionnaires particuliers à savoir :

#### *gardes-chasses*

- Monsieur Roger Muller, demeurant 3, rue de la Lorraine 68760 Willer-sur-Thur, titulaire du permis de chasser.
- Monsieur Benjamin Welker, demeurant 79, rue du Vieil-Armand 68760 Willer-sur-Thur, titulaire du permis de chasser.

Le conseil municipal à l'unanimité, souhaite émettre une réserve, pour la demande de Benjamin Welker. En effet la nomination soit conditionnée par l'obtention de la formation de garde-chasse.

#### *permissionnaires*

- Monsieur Lilian Clouet, demeurant 2, Impasse des Chamois 68760 Goldbach-Altenbach, titulaire du permis de chasser.
- Monsieur Bernard Grotzinger, demeurant 11, rue de la Chapelle 68760 Willer-sur-Thur, titulaire du permis de chasser.
- Monsieur Sébastien Heimburger, demeurant 43, rue Principale 68760 Goldbach-Altenbach, titulaire du permis de chasser.

- Monsieur Georges Peretti, demeurant 35, avenue d'Altkirch 68100 Mulhouse.
- Monsieur Gabriel Rust, demeurant 42, rue du Couvent 68950 Reiningue

Le conseil municipal, après avoir entendu l'avis de toutes les parties concernées et sous réserve de l'avis favorable de la Fédération des chasseurs du Haut-Rhin (uniquement pour les gardes-chasses) :

- donne un avis favorable à l'ensemble desdites demandes d'agréments.

### **Désignation d'un estimateur de dégât de gibier**

Le maire informe l'assemblée qu'en application de l'article R429-8 du Code de l'Environnement et de l'article 28 du cahier des charges des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024 ; un estimateur, chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier, doit être désigné dans chaque commune pour la durée de la location de la chasse. Le maire, après avoir consulté la liste proposée et après avoir pris l'avis du locataire de chasse, propose à l'assemblée de retenir M. Roger Trommschlager de Dolleren.

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable. Un arrêté du maire sera pris en ce sens.

### **5) Etat prévisionnel des coupes.**

Le maire fait référence à la rencontre avec l'agent ONF Marc Tschaéglé concernant le programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour 2015. En ce qui concerne les travaux d'exploitation, des chablis de résineux pour 60 m<sup>3</sup> sont prévus. Par contre, pour les travaux patrimoniaux, le programme est inexistant à ce jour. Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal accepte ledit programme de travaux pour l'année 2015.

### **Etat d'assiette 2016**

En ce qui concerne l'état d'assiette 2016, il y a lieu d'indiquer que la parcelle 6 B n'est pas retenue car la desserte y est insuffisante et compliquée à réaliser pour les bois de faible valeur. Elle sera remplacée par un martelage sanitaire dans le reliquat de vieux bois de la parcelle 4 comme le prévoit le plan de gestion de la forêt. Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal accepte ledit état d'assiette 2016.

### **6) Centre de loisirs.**

Le maire donne la parole à Stéphanie Grosdemange, seconde adjointe, en charge du dossier. Il est proposé à l'assemblée d'organiser, comme l'année dernière, pendant les vacances de printemps, un centre de loisirs sans hébergement sur la période du 27 au 29 avril 2015. Ce centre proposera différentes activités. Le repas et le goûter seront tirés du sac. Un maximum de 18 places est autorisé en tenant compte de l'ordre d'arrivée des inscriptions. Un tarif de 14 € ou 15 € sera proposé par jour et par enfant en tenant compte des ressources des parents selon le même barème que celui du périscolaire.

Afin de renouveler l'expérience de l'été dernier, il est également proposé un centre de loisirs au mois de juillet. A cette occasion, un mini camp d'une ou deux nuitées sous tente aura lieu près de la ferme-auberge des Buissonnets.

Après différents échanges, le conseil municipal accepte lesdites propositions pour l'organisation de ces deux centres.

## **7) Employés communaux.**

Le maire informe l'assemblée qu'en raison du départ à la retraite de l'ouvrier communal Bernard Lerch, probablement vers la fin de deuxième trimestre, il y a lieu de prévoir une période de transmission avec son remplaçant. En effet, un appel à candidature a été lancé et le choix s'est porté sur la personne de Stéphane Ludwig, habitant la commune et sapeur-pompier au sein du corps du village. Pour ce faire, un contrat de mise à disposition a été souscrit par le biais du centre de gestion pour la période du 1<sup>er</sup> au 11 mars à raison de 35 h par semaine.

Le maire propose de recruter ce même agent à compter du 12 mars et jusqu'au 31 mai 2015 au grade d'adjoint technique à raison de 35 h par semaine.

Après différents échanges, le conseil municipal, d'un commun accord, décide pour ce faire de la création d'un emploi lié à un accroissement saisonnier d'activité à raison de 35 h maximum par semaine.

En raison de la mise en place des rythmes scolaires lors de la rentrée scolaire 2014/2015, il y a lieu de proposer à l'agent accompagnant le périscolaire un contrat supplémentaire à compter du 12 mars et jusqu'au 31 août 2015 à raison de 13 h par semaine pendant la période scolaire.

Après différents échanges, le conseil municipal, d'un commun accord, accepte cette proposition de création d'un emploi lié à un accroissement saisonnier d'activité à raison de 13 h par semaine.

## **8) Communications.**

### **Achat matériel**

Stéphanie Grosdemange, seconde adjointe, soumet à l'assemblée différentes offres de prix pour l'acquisition d'une autolaveuse pour les bâtiments communaux. Après comparaison des différents devis et en tenant compte de nombreux critères, l'offre de la société Fertal de Wettolsheim s'avère la plus intéressante.

Le conseil municipal, d'un commun accord, décide de retenir ladite offre pour un montant de 2500 € H.T.

### **Comité consultatif communal des sapeurs-pompiers**

Le maire reprend la décision du conseil municipal en date du 20 juin 2014 concernant le comité consultatif communal des sapeurs-pompiers.

Sur demande des intéressés, un échange de rôle entre Jean-Lou Fischer, premier adjoint et Daniel Pequignot, conseiller municipal, est souhaité. Cette demande a été prise en compte.

### **Participation aux frais de téléphone lors de la musicolonie**

Le maire informe l'assemblée que le détail de la facture de téléphone au foyer rural est en net progression. En effet, pendant la période de la musicolonie, du 3 au 11 août 2014, de nombreux appels ont été donnés. D'un commun accord avec le responsable de la musicolonie, une facturation sera adressée à l'association. Toutefois, le conseil municipal propose de déduire la somme des communications sur la subvention annuelle de l'association.

## **7) Divers.**

### **Réunions**

Voici le programme des prochaines réunions :

- Jeudi 19 mars à 19 h 30 commission budget
- Jeudi 26 mars à 19 h 30 conseil municipal

## **Affaires juridiques**

Le maire informe l'équipe municipale que Frédéric Stenger, conseiller municipal, sera convoqué au tribunal de grande instance de Mulhouse le 16 mars concernant la procédure correctionnelle lancée par Bernard Knopf au sujet de certains écrits publiés dans le bulletin L'Echo du Bourbach dans la rubrique Brèves du conseil ainsi que d'un tract distribué durant la campagne des élections municipales en mars 2014.

Le maire donne lecture du courrier de Maître Gasimov l'avocat de Pierre Knopf, par lequel il indique que son client est victime d'un préjudice de 156250 € par rapport au déclassement (en zone N) de sa parcelle n° 9 située en section 4.

### **Détecteurs de fumée**

Jean-Lou Fischer, premier adjoint, soumet à l'équipe l'installation de détecteurs de fumée dans les bâtiments communaux recevant du public.

### **Rue du Felsenberg**

Le maire informe le conseil municipal d'une future construction dans la rue du Felsenberg.

### **Montée historique de voitures anciennes**

Le dimanche 24 mai aura lieu une montée historique de voitures anciennes. L'association organisatrice sollicite les services de la Préfecture afin d'obtenir l'accord pour la fermeture de la route menant au col du Hundsruck.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22 h 15.